

Dossier Plan de Prévention des Risques (PPR) SARRIAC BIGORRE

Fiche remarque sur le plan PPR

Numéro de fiche	1	Date d'établissement : 28 février 2018	Version 2
-----------------	----------	--	-----------

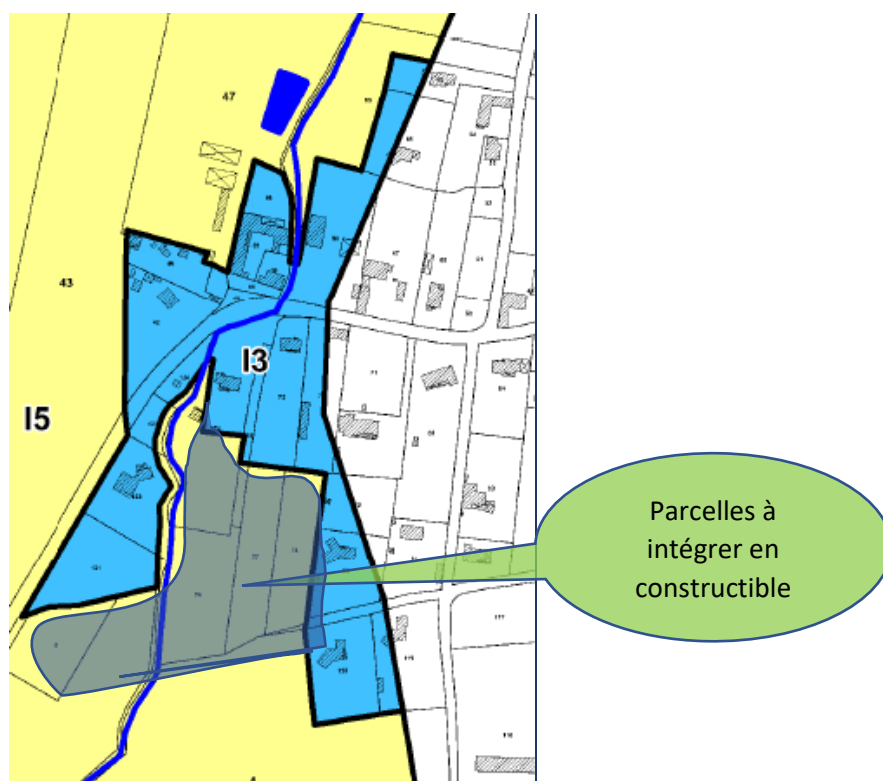
Section : AA et ZK	N° Parcelle : AA 74,75, 76,77,78 et ZK 8
---------------------------	---

Observations :

Dans la carte des enjeux, a été intégré, à la suite de la rencontre du 6 février 2017, une zone à urbaniser sur les parcelles AA 74, 75, 76,77 et 78. Cette zone se situe d'ailleurs dans un « trou » bordé sur 3 cotés par des constructions. Elle ne présente pas plus de risques identifiées en terme d'inondations que les zones voisines. De plus, l'Echéou (Lèches) n'est plus une source très active. De ce fait, l'eau arrive principalement par la RD51, issue du syndicat du Bas Ailhet. En cas de risque exceptionnel avéré, la prise d'eau située à Tostat peut être neutralisée, diminuant ainsi le débit de l'Echéou.

Hors dans la carte PPR, ces parcelles sont situées en zone jaune, soit inconstructibles.

La demande est donc d'intégrer ces parcelles dans la zone bleu (constructible), améliorant ainsi la carte de l'urbanisation (cohérence), comme l'indique la fiche récapitulative.



Dossier Plan de Prévention des Risques (PPR) SARRIAC BIGORRE

Fiche remarque sur le plan PPR

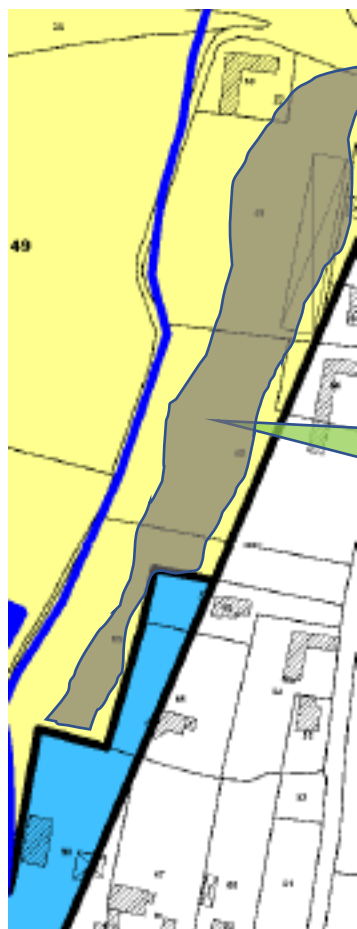
Numéro de fiche	2	Date d'établissement : 28 février 2018	Version 2
-----------------	----------	--	-----------

Section : AA	N° Parcelle : 57, 58 et 65
---------------------	-----------------------------------

Observations :

La parcelle AA 65 se trouve dans les 2 zones « constructible » et « inconstructible ». Par contre les parcelles 57 et 58 sont en inconstructibles.

Pour assurer la cohérence de la zone constructible, il est demandé de classer ces parcelles en zone constructibles ou du moins partiellement, pour laisser une zone d'expansion. Là aussi la remarque sur l'Echeou de la fiche N°1 doit être prise en compte



Parcelles à intégrer en constructible au minimum partiellement

Dossier Plan de Prévention des Risques (PPR) SARRIAC BIGORRE

Fiche remarque sur le plan PPR

Numéro de fiche	3	Date d'établissement : 22 février 2018	Version 1
-----------------	----------	--	-----------

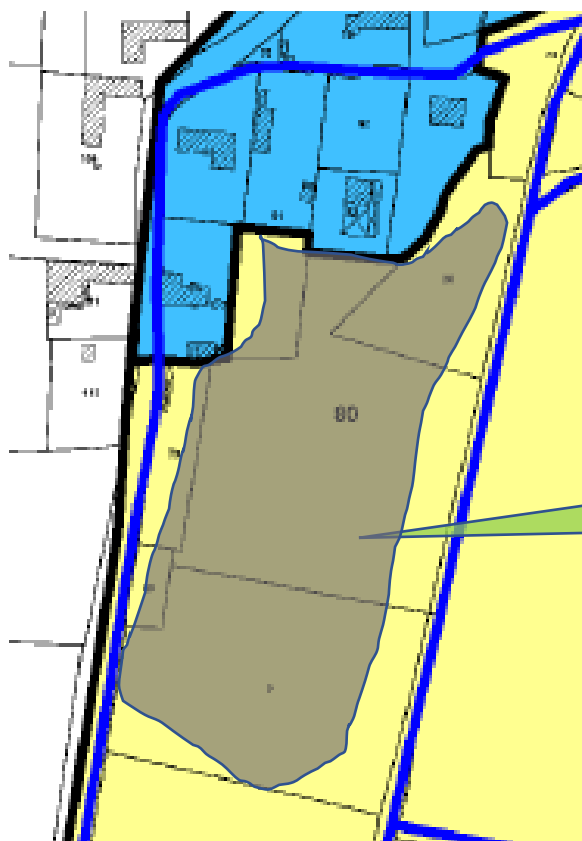
Section : AB et ZI	N° Parcelle : 79 et 80, 9 et 48
---------------------------	---------------------------------

Observations :

Dans la carte des enjeux, a été intégré, à la suite de la rencontre du 6 février 2017, une zone à urbaniser sur les parcelles AB 79, 80 et 84, puis ZI 9 et 48. Elle ne présente pas de risques identifiées en terme d'inondations, compte tenu des parcelles précédentes au sud (zones humides) et des travaux menés sur l'Aule (Galotte en particulier délestant l'Aule) et sur l'Arriou (délestage veers route de Ségalas)

Hors dans la carte PPR, ces parcelles sont situées en zone jaune, soit inconstructibles.

La demande est donc d'intégrer ces parcelles dans la zone bleu (constructible), améliorant ainsi la carte de l'urbanisation (cohérence), comme l'indique la fiche récapitulative.



Parcelles à
intégrer en
constructible

Dossier Plan de Prévention des Risques (PPR) SARRIAC BIGORRE

Fiche remarque sur le plan PPR

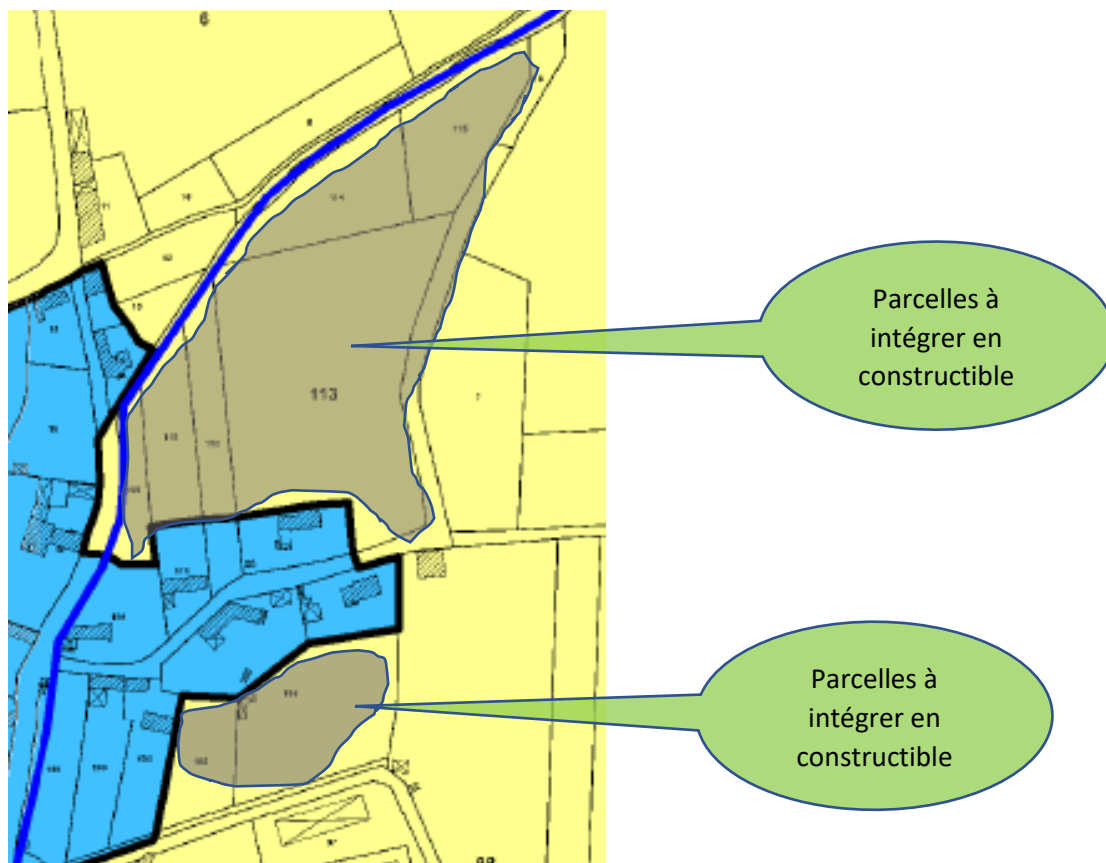
Numéro de fiche	4	Date d'établissement : 28 février 2018	Version 2
-----------------	----------	--	-----------

Section : AB	N° Parcelle : 12, 13, 105, 106, 109, 110, 112, 113, 114, 116
---------------------	--

Observations :

La commune a élaboré un projet d'urbanisation sur les parcelles 109, 110, 112 et 113. Cet aménagement permettrait également de soulager la circulation sur le Cami de la Cautère, en créant une voie au travers ces parcelles.

Aussi et afin d'assurer une cohérence de la carte PPR, il est proposé d'intégrer les parcelles AB 12, 13, 105, 106, 109, 110, 112, 113, 114 et 116 dans la zone constructible



Dossier Plan de Prévention des Risques (PPR) SARRIAC BIGORRE

Fiche remarque sur le plan PPR

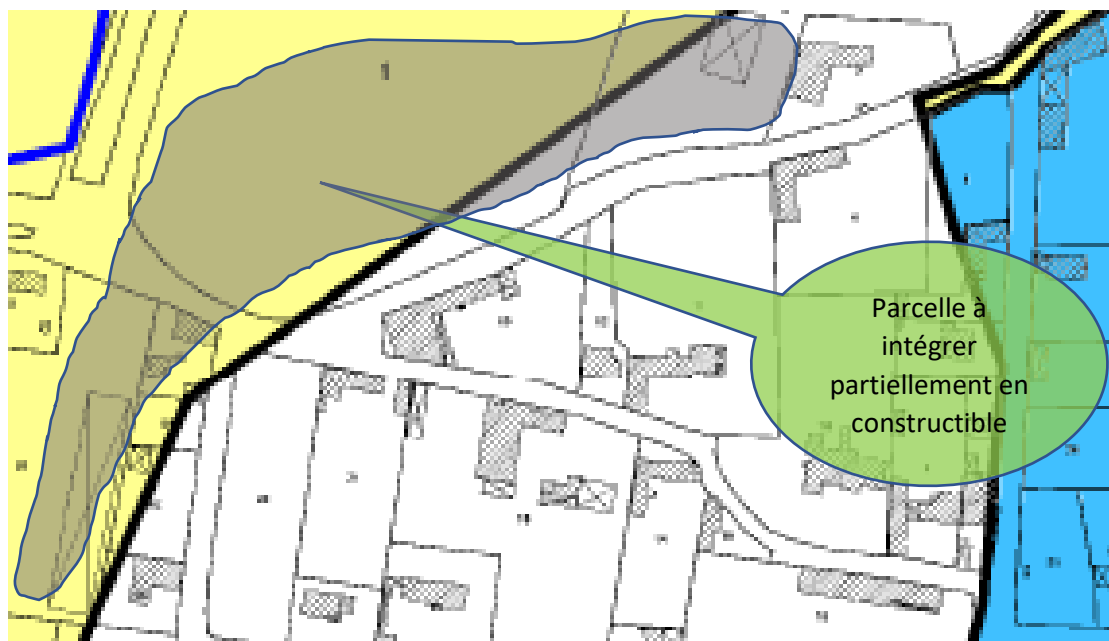
Numéro de fiche	5	Date d'établissement : 28 février 2018	Version 2
-----------------	----------	--	-----------

Section : AA	N° Parcelle : 1 et 2
---------------------	----------------------

Observations :

La parcelle longe 2 voies communales (Chemin de l'Echeou et Cami des Benciles). Compte tenu de la cartographie du risque, il est demandé d'intégrer une partie de cette parcelle en zone constructible. En effet, le risque inondation est très limité sur cette parcelle (hauteur du sol) et une urbanisation le long des voies communales est envisageable.

Aussi et afin d'assurer une cohérence de la carte PPR, il est proposé d'intégrer les parcelles AA 1 et AA 2 dans la zone constructible en suivant la limite de la feuille AA.



Dossier Plan de Prévention des Risques (PPR) SARRIAC BIGORRE

Fiche remarque sur le plan PPR

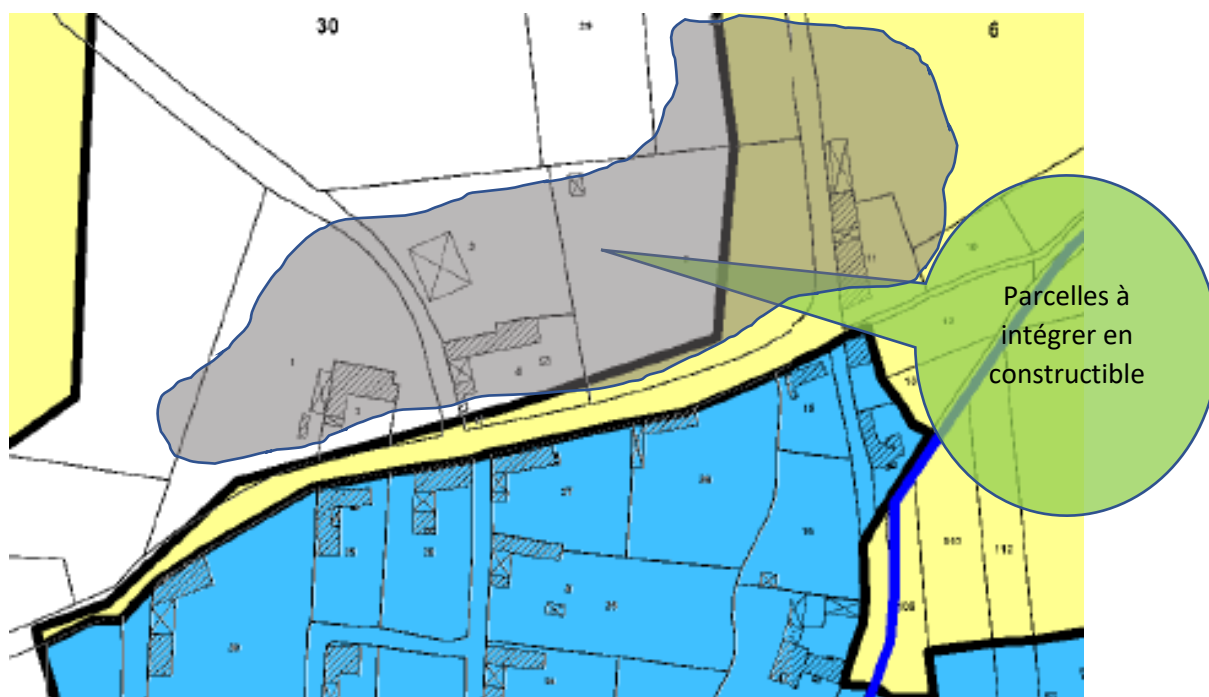
Numéro de fiche	6	Date d'établissement : 28 février 2018	Version 2
-----------------	----------	--	-----------

Section : AB et ZD	N° Parcelle : AB 1, 3, 5, 6, ZD 28
---------------------------	------------------------------------

Observations :

De manière identique à la remarque N°5, les parcelles mentionnées longent la voie départementale N°51 (Rue la Bigorre). Compte tenu de la cartographie du risque, il est demandé d'intégrer une partie de ces parcelles en zone constructible. En effet, le risque inondation est très limité sur cette parcelle (hauteur du sol) et une urbanisation le long des voies communales est envisageable.

Aussi et afin d'assurer une cohérence de la carte PPR, il est proposé d'intégrer les parcelles mentionnées dans la zone constructible.



Dossier Plan de Prévention des Risques (PPR) SARRIAC BIGORRE

Fiche remarque sur le plan PPR

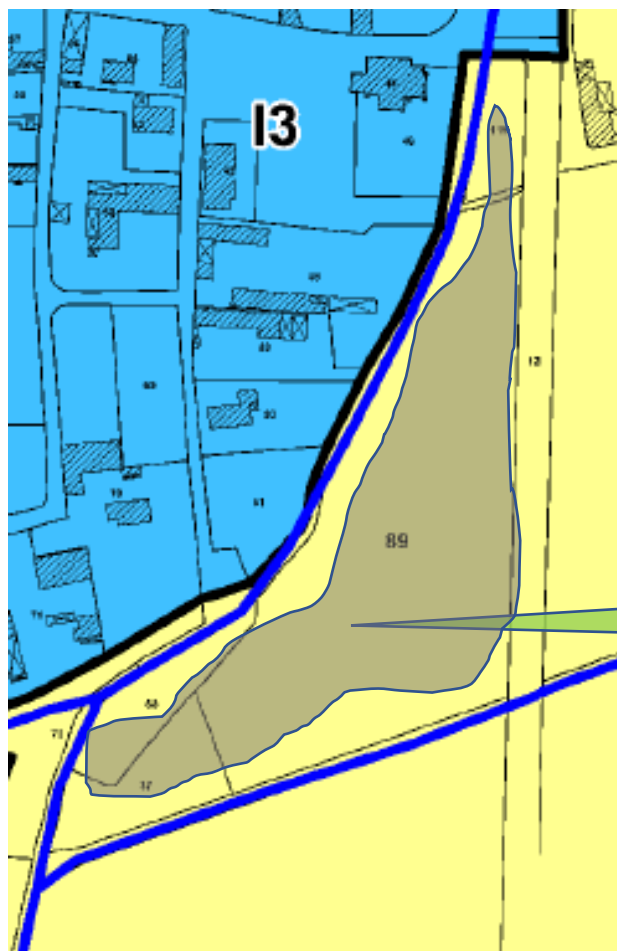
Numéro de fiche	7	Date d'établissement : 28 février 2018	Version 2
-----------------	----------	--	-----------

Section : AB	N° Parcelle : 87,88, 89 et 119
---------------------	--------------------------------

Observations :

La commune possède les parcelles mentionnées, qui constituent à ce jour ce qui est appelé le terrain des sports. Même si ce terrain est bordé par l'Aule et la Galotte, le niveau du terrain limite les risques d'inondation, tout comme les travaux de seuil effectués sur ces cours.

Aussi et afin d'assurer une cohérence de la carte PPR, il est proposé d'intégrer les parcelles AB 87,88 , 89 et 119 dans la zone constructible



Parcelles à
intégrer en
constructible

Dossier Plan de Prévention des Risques (PPR) SARRIAC BIGORRE

Fiche remarque sur le plan Aléa

Numéro de fiche	8	Date d'établissement : 28 février 2018	Version 2
-----------------	----------	--	-----------

Section : AB	N° Parcelle : 87,88, 89 et 119
---------------------	--------------------------------

Observations :

Sur la carte des aléas n'est pas noté un retour du canal vers l'Aule. Ce retour (historique) permet de remettre l'eau capté en amont dans le cours de l'Aule et limite ainsi l'écoulement vers l'Est..



Retour vers
l'Aule non noté
sur la carte Aléas

Dossier Plan de Prévention des Risques (PPR) SARRIAC BIGORRE

Fiche bilan des remarques sur le plan PPR

Numéro de fiche

9

Date d'établissement : 28 février 2018

Version 2

